

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	341 820		341 820	341 820		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	453 757	313 843	139 914	200 244	60 330-	30. 13-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 000		2 000	2 000		
	Total II	797 577	313 843	483 734	544 064	60 330-	11. 09-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	131 199		131 199	32 200	99 000	307. 46
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	24 541		24 541	83 248	58 708-	70. 52-
	Charges constatées d'avance (3)	4 300		4 300	4 466	167-	3. 73-
	Total III	160 039		160 039	119 914	40 125	33. 46
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	957 616	313 843	643 773	663 978	20 205-	3. 04-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000	5 000		
	Réserves				
	Réserve légale	500	500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	563 405	563 405		
	Autres réserves				
	Report à nouveau	435 322-	309 965-	125 357-	40. 44-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	81 831-	125 357-	43 526	34. 72
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	51 752	133 583	81 831-	61. 26-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	219 373	333 638	114 265-	34. 25-
	Concours bancaires courants	1 067	275	792	287. 92
	Emprunts et dettes financières diverses	696		696	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	345 679	160 899	184 780	114. 84
	Dettes fiscales et sociales	25 207	33 583	8 376-	24. 94-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		2 000	2 000-	100. 00-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	592 021	530 396	61 626	11. 62
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	643 773	663 978	20 205-	3. 04-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

471 323334 843

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	341 820		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	40 000		
Installations générales agencements aménagements divers	392 532		
Matériel de transport	1 800		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	74 520		
TOTAL	508 852		
Prêts, autres immobilisations financières	2 000		
TOTAL	2 000		
TOTAL GENERAL	852 672		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			341 820	341 820
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		40 000		
Installations générales agencements aménagements divers		14 041	378 490	378 490
Matériel de transport		1 800	1 800	1 800
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 053	73 467	73 467
TOTAL		55 095	453 757	453 757
Prêts, autres immobilisations financières			2 000	2 000
TOTAL			2 000	2 000
TOTAL GENERAL		55 095	797 577	797 577

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		40 000		40 000	
Installations générales agencements aménagements divers		226 039	50 638	14 041	262 636
Matériel de transport		1 800			1 800
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		40 769	9 692	1 053	49 408
TOTAL		308 608	60 330	55 095	313 843
TOTAL GENERAL		308 608	60 330	55 095	313 843
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers		50 638			
Matériel de bureau informatique mobilier		9 692			
TOTAL		60 330			
TOTAL GENERAL		60 330			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	23 608
Total	23 608

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	395
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 383
Dettes fiscales et sociales	11 904
Total	56 682

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 300
Total	4 300

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

32 PARADIS

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €

Siège social : 2408 Route du Vaisseau

13420 GEMENOS

802 785 964 RCS MARSEILLE

**TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2025**

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 81 831 €, de la manière suivante :

- La totalité au poste « Report à nouveau », soit..... -81 831 €

Dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

« Certifié conforme à l'original »

Le président

La société ASAE

représentée par Madame Anne VOULAND, présidente

DocuSigned by:

7A32C83A150E486...